



Changement de propriétaire et charges

Par **Orion57**, le **14/02/2013 à 18:57**

Bonjour, j'ai acheté il y a un peu plus d'un an un appartement.
Dans les charges appelées chaque trimestre, figure une ligne pour l'eau chaude (aux tantièmes).
Chaque appartement dispose d'un compteur pour l'eau chaude et il est relevé 2 fois par an.
Lors de la reddition des charges au 30/09/2012, le décompte fait apparaître une consommation de 27m3 pour un montant de 429.28€.
A la remise des clés, nous avons procédé à un relevé de tous les compteurs y compris celui-ci, et seuls 6m3 sont de mon fait (index 472 sept 2011, 493 jan 2012, 499 sept 2012)
En euros, il me reste 95€ à ma charge, pour 388€ à l'ancienne propriétaire, ce qui est loin d'être négligeable.
Comment faire pour que mon entrée dans les lieux soit prise en compte?
Le syndic me dit que c'est à moi de payer.
Dois-je demander à l'ancienne propriétaire le remboursement de sa part?

Par **Lag0**, le **14/02/2013 à 19:34**

Bonjour,
Je vous propose cet article qui ne va certainement pas vous plaire...
<http://www.pap.fr/conseils/achat-vente/acheter-en-copropriete-qui-paie-quoi/charges-de-copropriete-qui-paie-quoi-a1683>

Par **Orion57**, le **14/02/2013 à 20:00**

Sauf que le règlement de copropriété fait état de ce compteur, le syndic n'aurait-il pas dû faire un relevé au changement de propriétaire?
La vendeuse n'a pas apprécié que je négocie le prix, étant seule, comment a-t-elle pu consommer 21m3 d'eau chaude entre septembre et

janvier? (sauf en exagérant ...)
D'autre part, elle a menti à la signature, puisqu'elle a affirmé n'avoir reçu aucune convocation à l'AG depuis le compromis, ce qui est faux, j'ai le courrier AR daté, (elle a caché des travaux à venir).